

REGLEMENT INTERIEUR ASSOCIATION ENTREPREN'ELLES

Le présent règlement a été établi d'un commun accord entre les membres du Conseil d'administration à la création de l'association ENTREPREN'ELLES.

1. L'association est composée d'un Conseil d'Administration élu à la majorité par les adhérentes lors de l'Assemblée Générale Annuelle pour une durée d'un an.
Les membres sont rééligibles.
2. La Présidente est nommée pour une durée indéterminée. Elle ne peut pas être exclue de l'association sauf démission volontaire.
3. Chaque adhérente des ENTREPREN'ELLES s'engage :
 - à assister aux réunions trimestrielles, sauf cas de force majeure
 - à contribuer à la mise en place d'évènements et à participer dans le cadre de son activité
 - à privilégier les ENTREPREN'ELLES pour toutes recommandations
 - à suivre promptement chacune des recommandations qu'elle recevra et s'engage à informer l'adhérente à l'initiative de la dite-recommandation
 - à transmettre aux réunions trimestrielles les recommandations qui ont été faites
 - à informer la Présidente ou la vice-Présidente en cas de cessation d'activité ou de changement d'activité

A défaut de respecter ses engagements, l'adhérente ne pourra pas renouveler son adhésion.

4. Chaque adhérente invitera au moins une femme entrepreneuse postulante à chaque réunion trimestrielle.
5. La cotisation annuelle de 50€ est valable du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année en cours. En cas de démission, décès, radiation prononcée par le Conseil d'Administration de l'association, en cours d'année, la cotisation annuelle ne sera pas remboursée.
6. Une profession par marque et activité sera représentée au sein ENTREPREN'ELLES.
7. Le dossier des postulations sera étudié à chaque réunion mensuelle du Conseil d'Administration.
8. Chaque année, au cours du mois de Décembre, le renouvellement de chaque adhérente sera validé par le Conseil d'Administration.

NOM & Prénom / Signature / Date

